

# Contrat de pension aux Écuries Chevalons Ensemble

Entre les soussignés,

EARL Bach et fils dénommé par après "l'Utilisateur" représentée par Madame Audrey Bach, gérante,  
Adresse : 57 chemin de la ferme « levraut » .....47340 Sauvagnas.....  
Tél. : 06.26.68.70.40  
Port. : 06.22.24.60.42

et dénommés par après "le Propriétaire" :

Adresse :  
Tél. : .....  
Port. :  
Mail :

Assuré en responsabilité civile auprès de .....  
Sous le numéro de police .....

Il peut y avoir copropriété sur un même cheval, sans que celle-ci puisse s'étendre à plus de 2 personnes. Dans ce cas, chacun des copropriétaires doit signer le présent contrat. Les copropriétaires sont solidairement et individuellement responsables.

Du cheval dénommé défini par après comme "le Cheval".

De race Numéro Sire :

Assuré en (responsabilité civile), (mortalité), (dépréciation), (immobilisation) \* auprès de .....  
Sous le numéro de police .....

Assuré en soins médicaux auprès de .....  
Sous le numéro de police .....

Le Propriétaire s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile pour son cheval. totalement attribuée. L'Earl Bach et fils assure et prend à sa charge les frais d'assurance pour les risques Responsabilité Civile lui incombant.

L'Earl Bach et fils s'engage à faire appel au vétérinaire en cas de besoin.

Le Cheval est garanti par le Propriétaire ni vicieux ni dangereux, exempt de maladie contagieuse et à jour de ses vaccins.

Il s'agit d'un cheval de loisir ou plus spécialement destiné à : l'enseignement, la promenade, la sortie en concours cso, hunter, dressage.

Le prix de la pension comprend la location du box, la litière, la nourriture (type traditionnel) et l'accès aux prairies.

Le prix de la pension est fixé pour l'année civile en cours. Il peut exceptionnellement être révisé si la conjoncture économique l'exige ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le Cavalier bénéficiera d'un délai de 60 jours à compter de la notification du nouveau prix pour dénoncer le contrat.

Le Cavalier désirant mettre fin à la pension, est tenu de donner un préavis d'un mois. Si la direction du Centre équestre désire mettre fin au régime de pension, elle est également tenue de donner un préavis d'un mois.

Le Cavalier doit disposer de son propre matériel et de son harnachement qui sera vérifié par la direction du Centre équestre et ne pourra être utilisé que si son état est jugé satisfaisant. La direction se réserve le droit d'interdire certains équipements ou pratiques. Le propriétaire bénéficie d'une place dans la sellerie, l'Earl Bach et fils n'a souscrit aucune assurance vol. Vous entreposez donc à vos risques et périls.

Le propriétaire ou membre de la famille qui monte le cheval seul (hors des heures de cours) engage sa responsabilité vis-à-vis d'incidents.

Le propriétaire s'engage à prévenir l'Earl Bach et fils au moins 15 jours à l'avance si le cheval doit quitter les installations et préciser la durée de l'absence (sinon les jours d'absence seront dus)

# Contrat de pension aux Écuries Chevalons Ensemble

Trois formules de pensions sont proposées :

1-Le cheval ne peut être utilisé que par son propriétaire et les membres de sa famille. Ils pourront participer aux activités, aux cours collectifs, individuel (selon disponibilité) aux stages pendant les vacances, aux activités du dimanche.

Pour les concours, une carte « extra cours » vous sera demandée.

Le propriétaire s'engage à prendre à sa charge en sus : les frais vétérinaires, de pharmacie, de maréchal ferrant et de transport, alimentation spécifique

Le propriétaire verse d'avance, avant le 5 de chaque mois, à l'Earl Bach et fils une somme mensuelle de **430 euros ttc.**

2-Le cheval peut être utilisé par l'Earl Bach et fils : d'une manière rationnelle, en fonction de ses possibilités et de son état. "en bon père de famille". Les sorties en compétition seront définies d'un commun accord.

Le propriétaire et les membres de sa famille pourront participer aux activités, cours collectifs, aux stages pendant les vacances, aux activités du dimanche. Pour les concours, une carte « extra cours » vous sera demandée.

Le propriétaire s'engage à prendre à sa charge en sus : les frais vétérinaires, de pharmacie, de maréchal ferrant et de transport, alimentation spécifique .

Le propriétaire verse d'avance, avant le 5 de chaque mois, à l'Earl Bach et fils une somme mensuelle de **350 euros ttc**

3-Dans cette formule : Il n'y a pas de cours des propriétaires ,ni d'accès aux installations( manège, carrière) compris dans la pension. La pension comprend, le boxe , la nourriture des écuries et les sorties quotidiennes.

L'Earl peut se servir du cheval « en bon père de famille »

Le propriétaire s'engage à prendre à sa charge en sus : les frais vétérinaires, de pharmacie, de maréchal ferrant ,le transport et alimentation spécifique

Le propriétaire verse d'avance, avant le 5 de chaque mois, à l'Earl Bach et fils une somme mensuelle de **275 euros ttc.**

**La formule choisie est le numéro 1 / numéro 2 / numéro 3 (entourer la formule choisie)**

Le propriétaire verse d'avance, avant le 5 de chaque mois, à l'Earl Bach et fils une somme mensuelle de **350 euros ttc ou 430 euros ttc ou 275 euros ttc(suivant la formule choisie)**

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs. La formule choisie sera valable pour une année de septembre à septembre. La formule sera révisable, en accord des deux parties, au mois de juin , pour la mise en place en septembre.

Ce contrat n'est pas limité dans le temps et reste valable pour la durée du séjour du cheval.

Fait en deux exemplaires

Fait à :

le :

Signatures

# Contrat de pension aux Écuries Chevalons Ensemble

## Décharges: Rayer les mentions inutiles\*

### 1-Injection :

M ..... propriétaire du cheval ..... actuellement en pension dans les installations de l'Earl Bach et fils AUTORISE madame Bach Audrey à pratiquer les injections intra musculaires et intra veineux sur mon animal :

**En toutes hypothèses ou en cas d'urgences seulement\***

M ..... propriétaire, décharge Madame Bach Audrey de toutes responsabilités en cas d'accident survenant à l'animal à l'occasion ou à la suite de ces injections.

Cette décharge n'est pas limitée dans le temps est valable tant que le cheval est dans les installations de l'Earl Bach et fils.

Fait à : ..... le ..... Signature :

### 2-Mise au pré :

M ..... propriétaire du cheval ..... , actuellement en pension dans les installations de l'Earl Bach et fils AUTORISE madame Bach Audrey à mettre mon cheval au pré en mon absence :

**Uniquement la journée ou 24 heures sur 24 (si météo favorable)\***

Je reconnais bien connaître les installations et les agréer dans l'état dans lequel elles se trouvent. Je décharge toute responsabilité l'Earl Bach et fils en cas d'accident ou de vol.

**J'accepte ou n'accepte pas \*** que mon cheval se trouve en pacage commun avec d'autres chevaux.

Cette décharge n'est pas limitée dans le temps, est valable tant que le cheval est dans les installations de l'Earl Bach et fils.

Fait à : ..... le ..... Signature :

### 3- Transport :

M ..... propriétaire du cheval ..... , décharge de toutes responsabilités Madame Bach Audrey et Monsieur Bach Sylvain quant au transport, embarquement et débarquement de l'animal et du matériel l'accompagnant.

Je déclare : Connaître l'état du véhicule

Connaître les conducteurs et les agréer

Savoir que les conducteurs n'ont pas souscrit d'assurance caisse.

Le cheval ..... est assuré « mortalité ou/et invalidité ». En cas d'accident entraînant la mise en jeu de cette assurance, je m'engage en tant que propriétaire du cheval à faire mon affaire personnelle du sinistre de façon à ce que Madame Audrey Bach et Monsieur Sylvain Bach ou l'Earl Bach et Fils ne soit jamais recherché en responsabilité.

Cette décharge n'est pas limitée dans le temps, est valable tant que le cheval est dans les installations de l'Earl Bach et fils.

Fait à : ..... le ..... Signature :

\* : Rayer les mentions inutiles.